Cambo-les-Bains

Kanbo

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et livraison de matériels pour les services techniques de la Commune de Cambo-les-Bains

Date et heure limites de réception des offres :
8 décembre 2026 à 8h00

2026-FOURNITECH

Commune de Cambo-les-Bains
Avenue de la Mairie
64250 CAMBO-LES-BAINS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fournitures et livraison de matériels pour les services techniques de la Commune de Cambo-les-Bains
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	90 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an renouvelable 1 fois par tranche d'un an
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

Table des matières

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
2.5 – Négociation 5
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
6.1 - Transmission électronique 7
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des accords-cadres 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 10
8 - Renseignements complémentaires 10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
8.2 - Procédures de recours 10
9 - Clauses complémentaires 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériel technique à destination des services de la Commune de Cambo-les-Bains.

Celle-ci concerne la fourniture et livraison d'articles de plomberie, d'électricité, de quincaillerie, de peinture, de bois, de maçonnerie et de matériels de VRD pour la commune de Cambo-les-Bains, afin de permettre aux différents intervenants des services techniques de la commune de réaliser des travaux neufs ou de rénovation, ainsi que la maintenance du patrimoine mobilier et immobilier de la commune.

Lieu(x) d'exécution : Territoire de la Commune de Cambo-les-Bains, 64250.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est un marché à procédure adaptée et prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles R2162-1 et suivants du Code de la commande publique. Il s'exécutera par l'émission successive de bons de commandes au fur et à mesure de l'émergence du besoin.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lots :

Lot(s)	Désignation	Montants maximums annuels HT
01	Fourniture d'articles de plomberie	15 000.00
02	Fourniture d'articles d'électricité	18 000.00
03	Fourniture d'articles de quincaillerie	15 000.00
04	Fourniture d'articles de peinture	10 000.00
05	Fourniture d'articles de bois et dérivés	15 000.00
06	Fourniture d'articles de maçonnerie	10 000.00
07	Fourniture d'articles de VRD	15 000.00

Le marché ne comprend pas de minimum de commande, tel que le prévoit le 2° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

La valeur totale des accords-cadres est de 196 000 € HT, compte tenu de leur durée et des éventuelles reconductions. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Pour chacun des lots, la commune se réserve la possibilité d'acquérir, en dehors du présent marché, des fournitures identiques à celles figurant au bordereau des prix unitaires du lot concerné, notamment lorsque des conditions plus avantageuses sont proposées (promotions, déstockage, baisses de prix ponctuelles). Le montant de ces achats ne saurait excéder 30 % du montant maximum annuel du lot concerné. Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de l'exercice de cette faculté.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44111000-1	Matériaux de bâtiment

Lots	Code principal	Description
01	44115200-1	Matériel de plomberie et de chauffage
02	31000000-6	Machines, appareils, équipements et consommables électriques ; éclairage
02	31680000-6	Fournitures et accessoires électriques
03	44316000-8	Quincaillerie
04	44800000-8	Peintures, vernis et mastics
04	44111400-5	Peintures et revêtements muraux
05	44191000-5	Matériaux divers de construction en bois
06	44110000-4	Matériaux de construction
07	44110000-4	Matériaux de construction

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des critères d'attribution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le présent règlement de consultation.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 – Négociation

La commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre, mais pourra également attribuer chacun des lots sans négociation, sur la base des offres initiales remises.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est d'une année.

Le marché sera reconduit tacitement, sauf décision expresse de non-reconduction transmise par lettre recommandé avec avis de réception dans un délai minimum de deux mois avant la date anniversaire de notification du contrat. Le marché est renouvelable une fois, pour une durée totale de 2 ans.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre de réponse technique (CRT) à compléter obligatoirement au stade de dépôt de l'offre. Ce dernier reprendra les thèmes et critères d'attribution listés au sein du présent règlement de consultation.

Il est librement téléchargeable sur le profil acheteur de la commune : www.demat-ampa.fr .

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas **d'interdiction de soumissionner**
Formulaire **DC1**

Formulaire **DC2**
Le compte à créditer : un **RIB** complet sera obligatoirement joint

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les **formulaires DC1** (lettre de candidature) **et DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (**AE**) et ses annexes	**Oui**
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant bordereau des prix unitaires (BPU)	Non

Libellés	Signature
Le **cadre de réponse technique**, permettant d'apprécier les critères : - Les modalités d'exécution du marché et l'organisation que le candidat se propose d'adopter (présence d'un référent commercial et d'un référent technique pour le conseil au quotidien, délai de réponse aux demandes) - La performance et les modalités d'utilisation du site internet dématérialisé (Présence d'un historique des commandes, sauvegarde d'un panier type, possibilité de personnaliser le portail client pour la collectivité et d'intégrer directement les prix issus du BPU pour les fournitures listées et le rabais appliqué pour l'ensemble des autres fournitures du catalogue, possibilité d'exports de données dans différents formats) - La performance de l'offre en matière de développement durable (Certifications ISO ou label engagé RSE, % d'emballages recyclables et/ou réutilisables, optimisation des tournées de livraison, % de produits éco labellisés ou issus de l'économie circulaire (réemploi, recyclage)) Les candidats devront impérativement répondre aux éléments demandés, au sein du cadre de réponse technique et respecter la présentation imposée par le document	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.demat-ampa.fr .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre** définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Cambo-les-Bains
Avenue de la Mairie
64250 CAMBO-LES-BAINS

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
zip, Rtf, doc, xls, PDF, dwg, dxf ou équivalent. La Mairie de Cambo-les-Bains utilise Microsoft 365 et Adobe Reader 26. Les documents de la candidature et ceux constitutifs de l'offre ne doivent pas faire l'objet d'envoi groupé en un document PDF unique. Toutes les pièces doivent être transmises séparément. Les documents financiers (DPGF et BPU) doivent être transmis en format Excel.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
n° de marché + n° de lot si allotissement + nom de la pièce + nom candidat

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

La transmission électronique se fera par l'envoi d'un dossier par lot qui devra comprendre deux dossiers distinctement identifiés l'un contenant la candidature, l'autre l'offre. En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du

déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Par dérogation au principe d'exclusivité dont jouit le titulaire du marché, la collectivité se réserve le droit, de procéder pour les fournitures listées dans chacun des bordereaux des prix unitaires des différents marchés, à des commandes dans la limite de 30% du plafond annuel de commande de chacun des lots.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots

Critères	Pondération
1.1-Prix des fournitures, évalué sur la base du Détail Quantitatif Estimatif	30.0
1.2-Pourcentage de réduction appliqué sur les prix catalogues pour les fournitures ne figurant pas dans le Détail Quantitatif Estimatif	10.0
2-Valeur technique des prestations	35.0
2.1-Moyens humains et techniques mis en œuvre pour assurer le traitement des commandes et des livraisons, le conseil et l'assistance technique	20.0
2.2- Performance et modalités d'utilisation du site internet dématérialisé appréciées au vu des renseignements indiqués dans le cadre de réponse technique	15.0

3-Délais de livraison	15.0
4-Performances en matière de protection de l'environnement : certificat ou certification en cours validée, caractéristiques environnementales des produits proposés, mesures d'exécution (réduction des emballages, optimisation des tournées de livraison, parc de véhicules à faibles émissions)	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cour Lyautey
64010 PAU

Tél : 05 59 84 94 40
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cour Lyautey
64010 PAU

Tél : 05 59 84 94 40
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

9 - Clauses complémentaires

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Les documents seront rédigés en français.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.